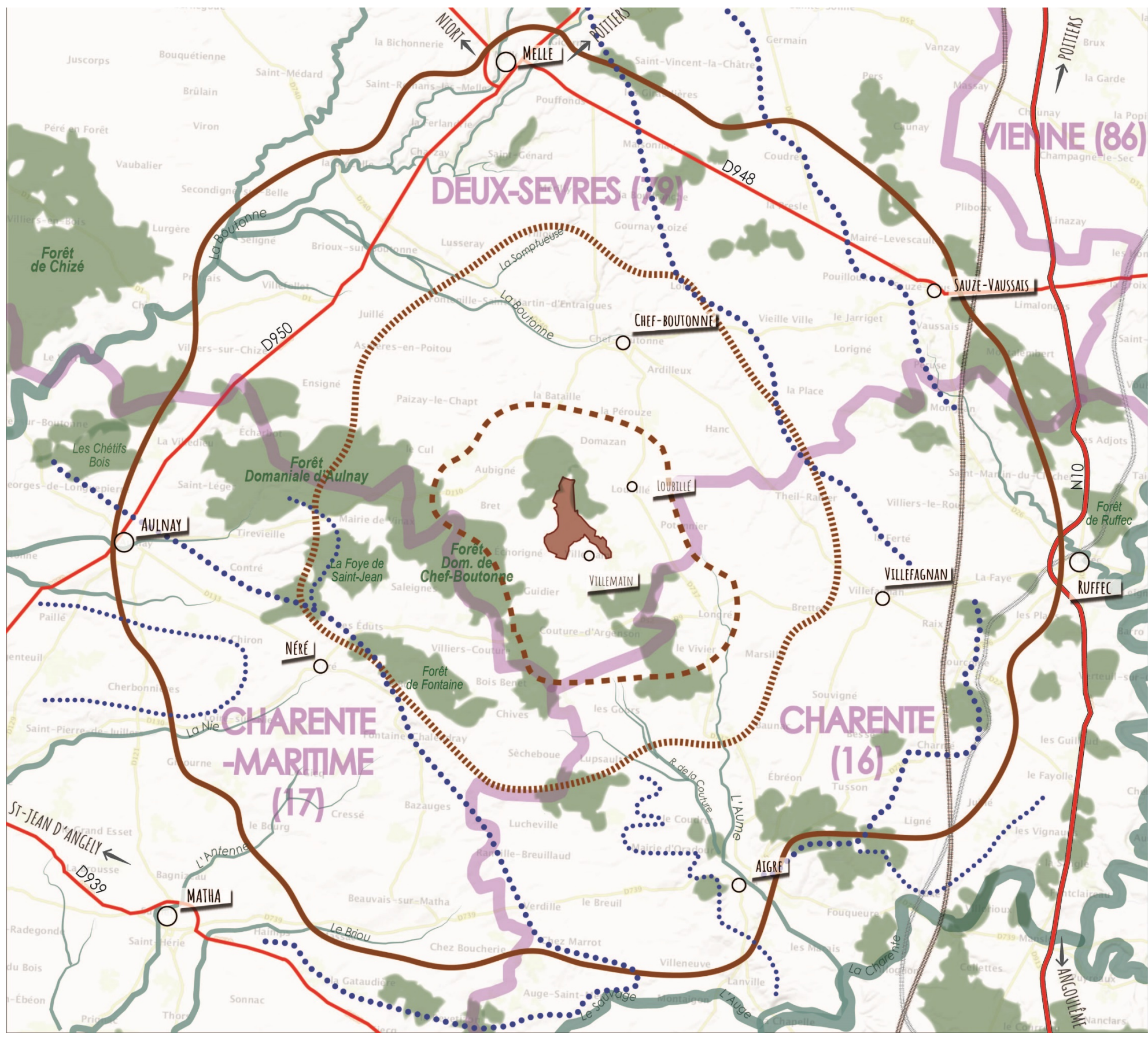


CARTE PERIMETRES



PROJET EOLIEN DES GROIES
DEFINITION DES AIRES D'ETUDE
(AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)


LEGENDE

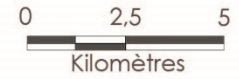
Aires d'étude paysagère


- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée
- Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate

Éléments de repères

- Limite départementale
- Route principale
- Voie départementale majeure
- Voie de chemin de fer
- Ligne de crête ou coteau
- Vallée
- Forêt ou boisement principal







1.5.3 La détermination des enjeux et des sensibilités, et le choix des points de vue

1.5.3.1 Des enjeux/sensibilités appréciés en fonction des aires d'étude

Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liés aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux et les sensibilités identifiés lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. Cette étape se fait en se basant sur les aires d'étude définies en début d'étude, qui permet d'intégrer empiriquement l'effet de la distance.

- À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.
- À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux et sensibilités sont appréhendés davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée...
- À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ... ces lieux ne sont pas massivement fréquentés, mais participent au lieu de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés.

1.5.3.2 Des points de vue maximisants, situés sur le domaine public

- Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiable comme tel ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur.

1.5.4 L'étude du patrimoine protégé

1.5.4.1 Éléments de patrimoine considéré

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.
- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.
- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.
- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.
- **Sites patrimoniaux remarquables SPR (regroupant les AVAP, les secteurs sauvegardés et les ZPPAUP)** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elles présentent l'intérêt de protéger des ambiances et permettent de traiter les problématiques de la mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre du SPR.
- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.

- **Les Grands Sites de France** : Parmi les sites classés au titre de la loi de 1930, certains ont acquis un label supplémentaire, celui de Grand Site de France : ce label, inscrit dans la loi est attribué à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Il est associé à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant également aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire inclus dans le grand site de France peut parfois excéder celui du site classé, dès lors que c'est justifié (autres communes que celles incluant le site, si elles participent au projet).

- d'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse des visibilitées depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privatifs.

1.5.4.2 Notions d'intervisibilité et covisibilité

De manière générale la covisibilité s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), ou un espace donné, dès lors qu'ils sont visibles conjointement depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon si la vision conjointe est :

- **« Directe »** : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un par cet un élément du paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan ;
- **« Indirecte »** : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un par cet un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ de vision binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50°. Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

1.5.4.3 Choix des points de vue utilisés pour mesurer les impacts

Tous les points de vue présentant une covisibilité ne sont pas systématiquement recherchés (mise en œuvre impossible sur l'étude d'un territoire recouvrant 16km autour de la zone d'implantation potentielle du projet), l'analyse par photomontage des impacts impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par aires et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées en partie 1.5.2., les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au MH, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les aires d'étude, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet (cas d'un château enserré dans un écrin végétal dense par exemple, mais dont la toiture émergerait au-dessus des arbres), d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire, voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différents impacts si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

1.5.5 L'étude des hameaux

Dans l'élaboration de l'étude d'impact, l'analyse des enjeux et des sensibilités sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- d'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des sensibilités différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.

2 Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée

2.1 Définition de l'aire d'étude

2.2 Les composantes paysagères du territoire

2.2.1 Géologie

Le site d'implantation potentiel du projet éolien se situe au sud-ouest du seuil du Poitou, pincement géographique qui permet la jonction des terrains du bassin parisien et du bassin aquitain apposés sur l'ancien socle hercynien. Ainsi, les terrains au niveau de ce goulot d'étranglement, sont uniquement sédimentaires et essentiellement calcaires, entraînant des sols perméables et la prédominance de grandes zones plates et ouvertes qui favorisent l'installation des grandes cultures céréalières. Le passage d'une grande ligne de faille marque le nord-est du territoire d'étude. Accompagnées par des failles secondaires au centre, ces discontinuités géologiques ont modulé la platitude du relief, lui offrant une ondulation plus ou moins prononcée selon les secteurs : la monotonie de la plaine est alors cassée par ces effets de vallonnement. La géologie se retranscrit par l'occupation du sol, mais également par l'utilisation de la pierre dans l'architecture et la présence d'exploitations (carières). Calcaires et argiles (tuiles et briques) dominent dans l'identité architecturale des paysages de l'aire d'étude éloignée.

2.2.2 Relief

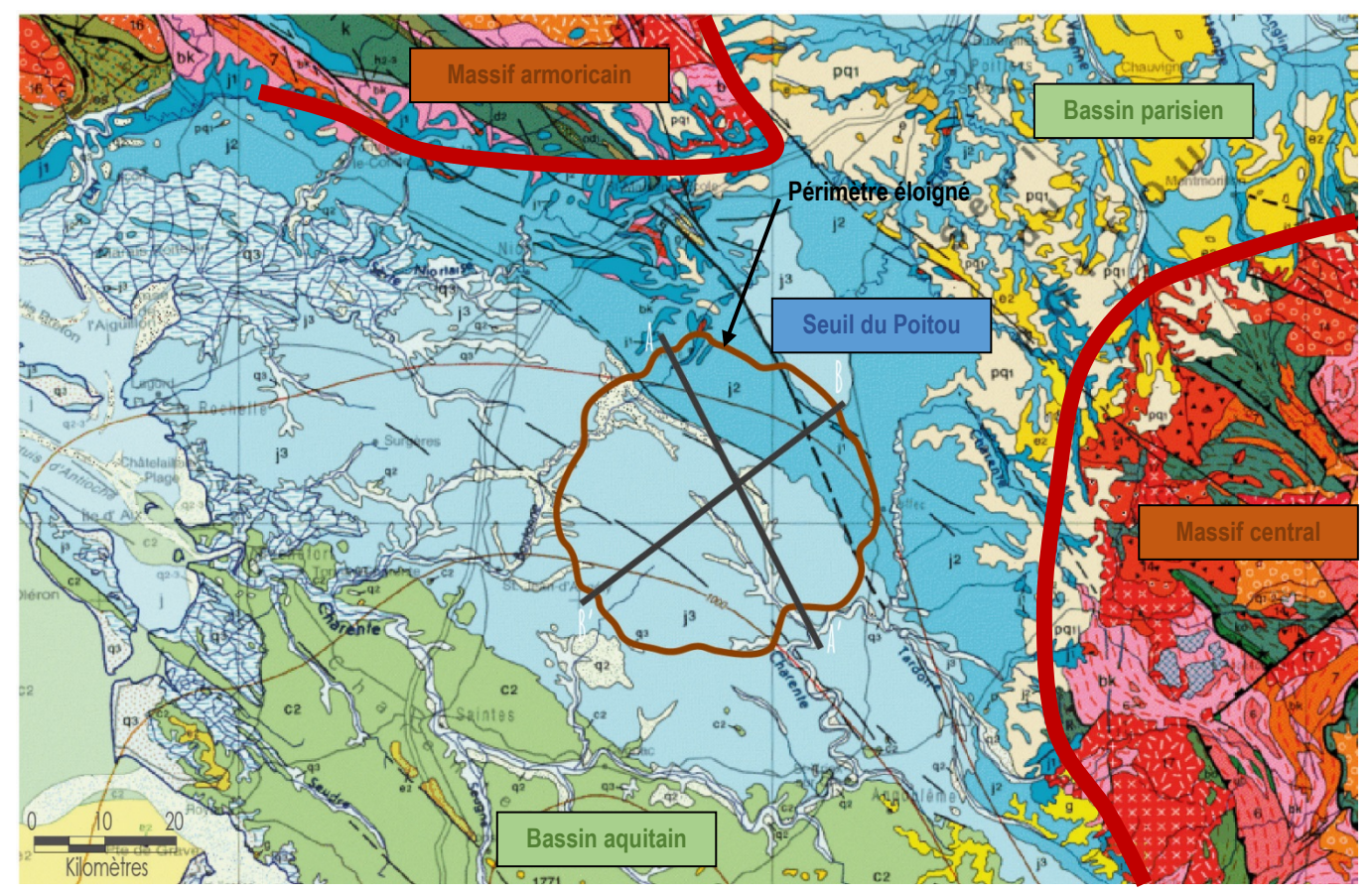
L'eau, principal facteur d'érosion et de « modelage » de la topographie, est peu présente sur le territoire, seuls quelques ruisseaux et rus sillonnent la plaine. Les grandes vallées abritant les principaux cours d'eau, la Boutonne et la Charente, restent en marge de l'aire d'étude et viennent encadrer celle-ci au nord-ouest pour la large vallée de la Boutonne et au sud-est pour celle de la Charente, un peu plus enclavée sur ce secteur. Ces deux grandes vallées ont contribué à façonner le territoire, lui donnant sa topographie qui prend du nord-ouest vers le sud-est la forme d'un très léger « dôme ». Ces déclivités ont ainsi permis d'établir les limites visuelles de la zone d'étude éloignée, le regard depuis le bas de la dépression venant buter sur les pentes douces des coteaux de ces vallées.

Autrement, peu de rivières secondaires parcourent ce relief de plaine calcaire. Ces dernières, souvent raccordées aux deux grandes vallées principales viennent ponctuellement s'infiltrer sur l'aire d'étude : une branche de la Boutonne et son affluent, la Sompteuse font une incursion au Nord, alors que les vallées du Nid, de l'Antenne et du Briou entaillent timidement le Sud du secteur d'étude. Ces vallées viennent localement agiter doucement le relief de la plaine et peuvent offrir des jeux de vis-à-vis entre coteaux et de perspectives lointaines depuis les points hauts qui surprennent l'observateur.

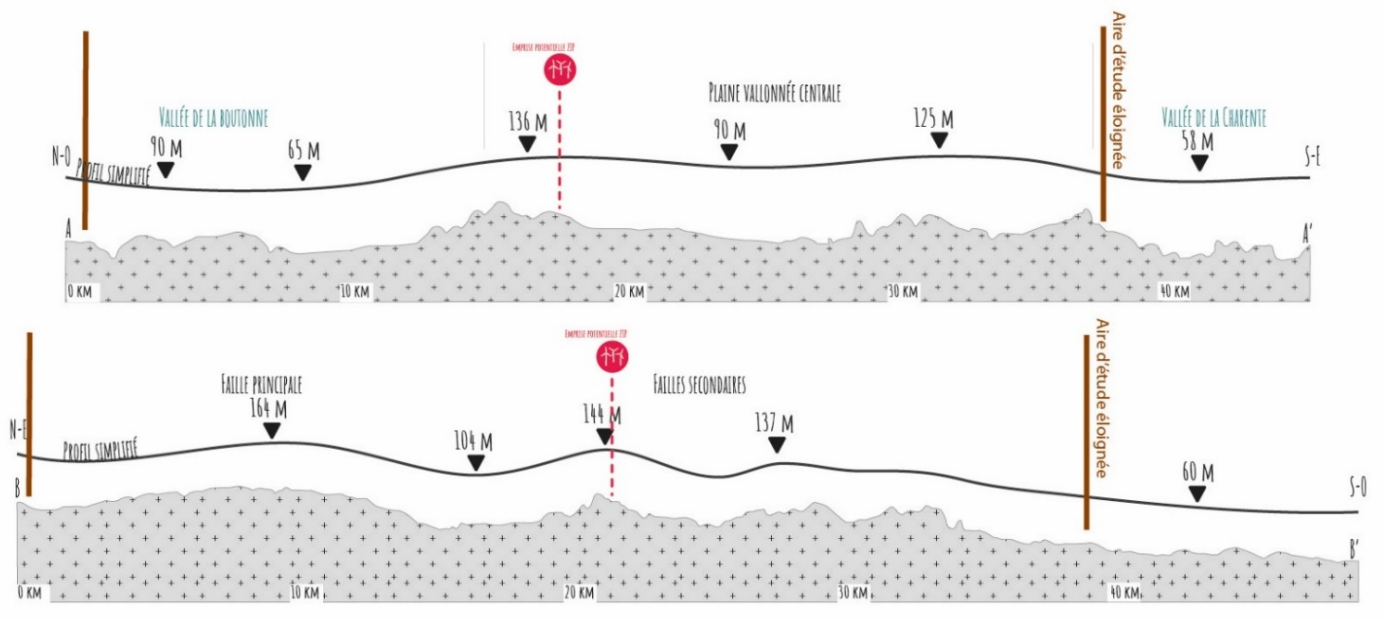
Le territoire, peu parasité par l'érosion due à l'eau exprime donc pleinement les événements géologiques, qui sont à l'origine des principales ondulations du relief. Les grandes lignes de faille ont créé des lignes de crête, qui ressortent particulièrement dans ce paysage à l'altitude globalement basse (tournant autour des 100 m). Ainsi :

- Au nord-est de Chef-Boutonne, la grande faille géologique transversale a créé un premier vallonnement, qui domine l'ensemble du territoire en culminant à 160m.
- Au centre, deux lignes de failles secondaires viennent délimiter la langue boisée transversale, créant ainsi deux ondulations lâches successives orientées sud-ouest/nord-est.

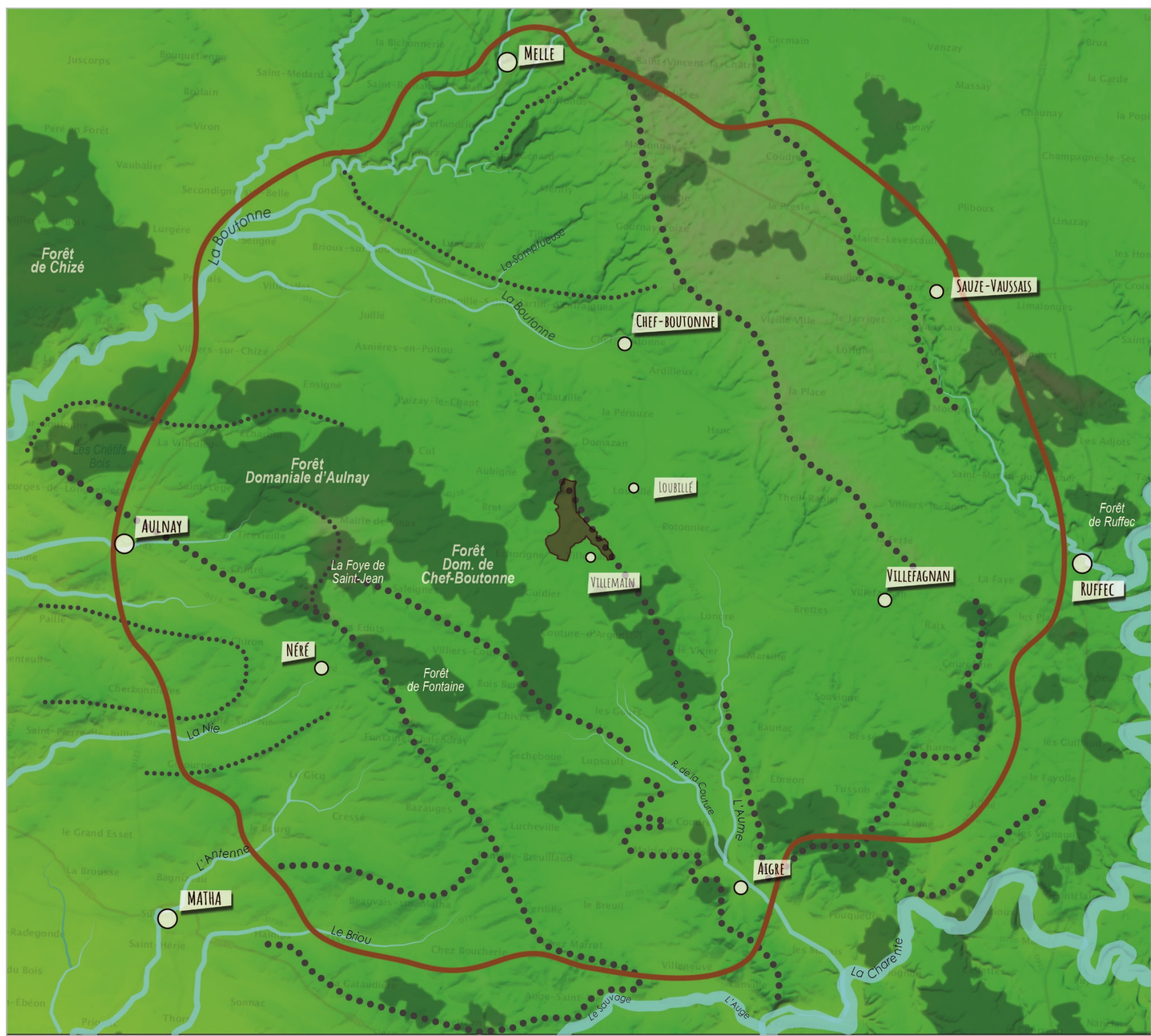
Le relief n'est donc pas celui d'une vaste plaine ample et monotone : ces effets de vallonnements animent les perspectives et nuancent localement le recul de l'horizon. On y constate de petits jeux de butte, sur lesquelles prennent place des villages et leur église au sud ou de larges boisements au centre.



Contexte géologique de l'aire d'étude éloignée



Co Coupe de principe du relief sur l'aire d'étude éloignée



PROJET EOLIEN DES GROIES TOPOGRAPHIE (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée

Courbes topographiques

- 160 mètres ----- Zone de plateau
- 139 altitude moyen de la ZIP ----- Zone de plaine
- 92 altitude moyen du territoire d'étude -----
- Zone de vallée
- 24 mètres

Éléments de repères

- Ligne de crête ou coteau
- Vallée
- Forêt ou boisement principal

Ces effets de relief favorisent des prises de hauteur permettant de voir « encore plus loin » que ce que permettent les vues « à terre » ; inversement, ils jouent également le rôle d'écran visuel lorsque l'observateur se situe en point bas, limitant fortement la visibilité. Cet effet est particulièrement marqué avec les grands boisements centraux qui se déploient sur toute la longueur de l'aire d'étude et qui viennent littéralement couper la plaine en deux.

2.2.3 Hydrographie

2.2.3.1 Deux vallées principales en marge

Le territoire d'étude est cadré par deux vallées principales qui peuvent venir scinder un paysage en y créant une discontinuité comme la vallée de la Boutonne, ou définir des limites nettes entre différentes ambiances comme la vallée de la Charente.

« Les vallées condensent à plusieurs titres le paysage. Elles réunissent en un même lieu les composants physiques essentiels du territoire naturel que sont le relief, l'eau et les diverses formes de végétation étagées des rives aux rebords des plateaux. [...] Les vallées, dont l'objet principal – et parfois même unique – des représentations des territoires qu'elles marquent de leur passage. [...] L'iconographie des vallées se concentre autour des agglomérations anciennes et patrimoniales. La représentation des vallées au sein des territoires plus largement traversés (plaines, bocages...) est presque inexistante. » Elles accueillent pourtant la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

La vallée de la Boutonne adopte entre la forêt de Chizé et Melle un profil légèrement encaissé, qui dessine des coteaux qui viennent doucement affirmer la présence de la vallée dans le grand paysage, malgré un faible dénivelé entre le fond plat de cette vallée et ses coteaux en hauteur. Sur l'aire d'étude, ses nombreux méandres permettent également la mise en place de stations de pompage et de nombreuses petites retenues d'eau tout au long de son parcours. En amont, ses affluents creusent leurs vallées dans le socle du plateau mellois. Plus encaissées que le cours d'eau principal, elles laissent voir le maillage bocager sur leurs coteaux, et offrent des sites d'implantation singuliers aux villes comme Melle. Toutefois, les boisements de ces petites vallées (peupliers, ripisylves) camouflent souvent les falaises ou l'horizon.

La vallée de la Charente marque de son empreinte le sud-est du territoire, ses larges lacets en fond de vallée venant délimiter l'aire d'étude éloignée. Son affluent, l'Aume vient toutefois faire une incursion au sud-est, formant un large couloir dans le paysage, encadré par deux coteaux marqués, qui offrent des vues larges sur la vallée et le bourg d'Aigre, implanté en contrebas.

2.2.3.2 Des rivières sèches dans les plaines calcaires

Les espaces calcaires montrent un discret rapport à l'eau, tant celle-ci est relativement très peu présente. En effet, les plaines calcaires, très perméables, permettent à l'eau de s'infiltrer en profondeur, la faisant « disparaître » du paysage. Il en résulte de nombreuses vallées sèches, c'est-à-dire un abaissement de la topographie ponctuel et linéaire dont le profil est celui d'une vallée, mais où ne coule aucun ruisseau. Les fonds de ces dépressions sont parfois boisés et constituent alors une ligne végétale continue. Ces vallons boisés expliquent en partie les ondulations paysagères de cette partie du territoire.

L'infiltration de l'eau dans le sous-sol permet la formation d'aquifères. Pour cette raison, ces secteurs présentent de nombreuses stations de pompage et de puits. Egalement, **de nombreux châteaux d'eau** ponctuent le paysage et **constituent des points de repère verticaux particulièrement visibles** dans ces jeux d'échelles horizontaux.



La vallée de la Boutonne créant un faible décroché dans le paysage



La vallée de la Charente, qui s'offre au regard au niveau de la ville d'Aigre



Les rivières sèches des plaines calcaires repérables par les lignes de boisements en point bas



Les châteaux d'eau en point de repère dans le paysage signalent les bourgs

2.2.3.3 *Des retenues d'eau pour mieux gérer la ressource*

Pour pallier le ruissellement et dans un but de conservation de l'eau, de nombreuses retenues ont été aménagées autour des fermes, prenant la forme de petits étangs ou jalonnant les cours d'eau surfaciques, en tête de ruisseau. Cette eau calme s'appuie souvent sur une trame bocagère ou forestière qui ne la rend pas toujours perceptible.

2.2.4 *Végétation : un paysage tourné vers la céréaliculture et le polyculture-élevage, morcelé de boisements et de haies*

Plusieurs structures végétales caractérisent les paysages du territoire d'étude. Deux grands motifs prédominants : les haies associées aux boisements, séparant des parcelles de grandes cultures et des prairies. Leur densité, leur imbrication, leur forme et leur localisation sont autant de facteurs qui composent des ambiances paysagères distinctes et singulières.

2.2.4.1 *D'imposants boisements successifs*

Si les boisements se retrouvent par pastilles sur l'ensemble de l'air d'étude, le centre du territoire est en revanche marqué par la présence de grands massifs forestiers de superficie au moins égale, voire parfois largement supérieure à la ZIP comme les forêts domaniales d'Aulnay ou de Chef-Boutonne.

Ces boisements dérivent de l'ancienne grande forêt d'Argenson qui s'étendait du golfe Picton jusqu'à la Dordogne et qui marquait le seuil du Poitou. Ces massifs boisés jouent le rôle d'écran visuel, dans la mesure où le regard ne peut passer au-delà sauf si un point haut permet de prendre un recul suffisant. Ils sont situés sur un point haut, soulignant de fait les ondulations du relief à l'échelle du grand territoire. Cette position en promontoire leur confère un volume conséquent, la hauteur des arbres relevant la ligne d'horizon et accentuant les dénivelés avec les vallées proches. Les boisements constituent ainsi un point de repère paysager, qui marque encore actuellement le passage du seuil du Poitou dans le paysage, toutefois de manière plus découpée. Le passage dans un boisement permet des perceptions cloisonnées par la végétation en premier plan.

2.2.4.2 *Des grandes cultures et des prairies en mosaïques*

Les motifs de grandes cultures sont prédominants dans le paysage, lui conférant une certaine amplitude visuelle et des teintes particulières. Ils montrent une diversité de couleurs et de textures et forment une mosaïque couvrant une palette de couleurs chaudes. Hormis en fin de saison où ils peuvent arrêter le regard du fait de leur hauteur, ils participent à l'ouverture du paysage en soulignant les mouvements du relief et en accompagnant le regard sur l'horizon. Les grandes cultures sont plus présentes au niveau du seuil du Poitou, sur les secteurs de plaine calcaire.

Les prairies supportent une activité d'élevage, elles sont présentes surtout sur les espaces en pentes et dans les fonds de vallée, mais on les retrouve à l'intercalation avec les boisements et les haies. Couvrant une gamme de vert variant selon la saison, elles sont relativement homogènes en taille. Leur végétation essentiellement herbacée, peu haute, permet de belles amplitudes visuelles qui sont orientées par la végétation arbustive et arborée qui en accompagne les limites (ripisylve en bord de cours d'eau, haies dans les pentes...) : il se dessine ainsi un paysage de moyenne distance.

Le sud du territoire d'étude est marqué par la présence ponctuelle de vignes, localisées essentiellement sur les pentes des différents affluents qui viennent marquer le sud-ouest du territoire d'étude. Très caractéristiques, ces motifs organisés imposent un certain rythme au paysage (quadrillage régulier du coteau par les rangs de vigne et la distance des ceps) tout en lui assurant une certaine perméabilité visuelle. En effet, leur faible hauteur (1,5 mètre environ) permet à l'observateur de comprendre l'amplitude des paysages viticoles. Les coteaux viticoles offrent une très grande variété d'aspects et d'ambiances suivant les saisons d'une part, mais aussi suivant l'orientation des rangs de vignes d'autre part. Lorsqu'ils sont disposés dans le sens de la pente, les pieds soulignent les pentes

ondulantes des coteaux; en revanche, ils viennent renforcer le caractère graphique et rythmé du paysage lorsqu'ils sont cultivés en terrasses successives, perpendiculaires à la pente.

Les grands boisements



Les grandes plaines céréalières avec un bocage relictuel ouvrent le paysage et laisse percevoir à l'horizon les silhouettes des grands massifs forestiers



Les rangées de vignes créent un motif inattendu dans le paysage



Des motifs spécifiques à proximité de l'eau : ici une peupleraie en fond de vallée de la Boutonne marque la proximité d'un cours d'eau

Au contact de l'eau, une végétation spécifique aux silhouettes très caractéristiques se développe. La végétation s'organise en trois strates :

- **la ripisylve ondulante** soulignant les rivières et cours d'eau, composée d'aulnes, de saules, peupliers noirs et trembles, frênes... elle masque systématiquement l'eau des rivières qu'elle encadre (qui n'est visible que sur les points de traverse) ;
- **le réseau de haies bocagères**, voire de boisements, qui cloisonne le paysage, et crée un évènement qui contraste avec les paysages de la plaine davantage ouverts (jeu d'ouverture et de fermeture du paysage) ;
- **le développement de peupleraies** au contact du cours d'eau dans les larges vallées.

La densité végétale est telle que l'ambiance est fraîche, ombragée en été. La maille végétale plus ou moins dense forme des écrans successifs qui bloquent les vues. Les prairies favorisent quelques zones d'ouvertures, mais elles sont parfois remplacées par des surfaces cultivées ou des peupleraies. Selon le contexte, ces éléments peuvent jouer aussi bien le rôle d'écran que de repère dans le paysage : véritable ligne paysagère qui permet d'identifier le passage de l'eau, ces boisements camouflent aussi souvent l'horizon depuis les coteaux, le faible dénivelé entre les fonds de vallée et les coteaux - correspondant bien souvent à la hauteur d'un arbre - accentuant ce phénomène.

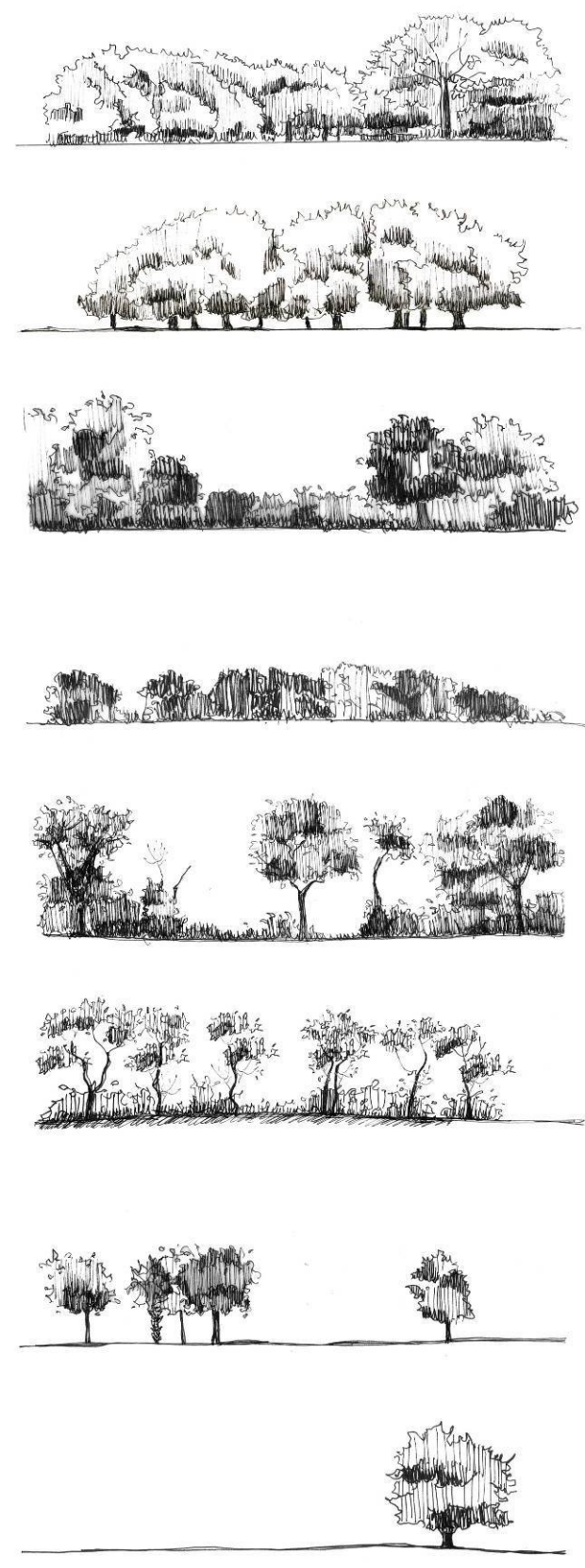
2.2.4.3 Des haies pour structurer les parcelles

Installées le plus souvent en limite de parcelles ou au bord des voies, les haies jouent de nombreux rôles : recueil et purification de l'eau, limitation de l'érosion du sol, production de petit bois, accueil et circulation de la biodiversité, délimitation des prairies... Elles sont souvent couplées à un talus. Sur le territoire d'étude, ces structures végétales viennent souvent accompagner les abords des boisements ou des cours d'eau. Si dans la plaine calcaire ouverte, elles se font plus rares, les haies bocagères se retrouvent tout particulièrement au niveau des grandes vallées de la Boutonne et de la Charente, au centre ainsi qu'au nord et à l'est du territoire. Sur ces secteurs, elles viennent délimiter les parcelles et accompagnent très souvent les bords de routes, venant empêcher les perceptions sur l'extérieur depuis ces voies.

Les haies se répartissent en différentes structures et définissent ainsi différentes typologies visuelles. Les haies à trois strates caractérisent des paysages fermés, au contraire des haies vieillissantes où ne subsistent que des lignes d'arbres espacés, qui permettent d'avoir une grande profondeur de champ. Entre ces deux extrêmes, une multitude de variantes sont possibles, telles que les haies basses contenant des sujets arborés ou des haies buissonnantes taillées de manière drastique. Des tailles caractéristiques (végétaux remontés dans les champs de culture et pâtures, arbres têtards...), en particulier dans les vallées, engendrent des silhouettes très graphiques qui attirent le regard et participent à particulariser le paysage observé. Les arbres isolés sont souvent une relique de haies qui ont disparu à la suite des réorganisations foncières et agronomiques. Selon leur localisation et leur densité, haies et arbres isolés jouent comme les boisements le rôle d'écran visuel ; dans quelques cas, ils peuvent au contraire créer une ponctuation attirant le regard. La nature des végétaux composants les haies bocagères influent également sur la perception du paysage, proposant des jeux de texture et de couleurs qui varient selon les saisons. Sur le territoire d'étude, on trouve ainsi du chêne pédonculé, du châtaignier, du hêtre, du frêne, du noisetier, du houx, du genêt, de l'ajonc, du fusain...

2.2.4.4 Une végétation entourant les jardins

Une végétation arborée spécifique se compose autour des bourgs et des hameaux, formant localement des taches végétalisées qui accompagnent les mailles bocagères et boisées de l'espace agricole à l'Est ou tranchent avec les couleurs ocre et beige des cultures et du sol à l'Ouest. Elle donne du volume aux silhouettes bâties dans le lointain et crée, à l'approche des bourgs, une transition avec les ambiances agricoles alentours.



Exemples de différentes structures de haies



2.2.5 Architecture et habitat

Le « pays », peu soumis à la pression foncière, est **caractérisé par un bâti rural traditionnel**. La clarté du calcaire caractérise l'architecture des fermes et des villages. Ainsi le **moellon régulier en calcaire prédomine**.

L'aire d'étude éloignée comporte de nombreux petits bourgs disséminés, peu de grandes villes et un bâti qui reste rural et dense avec globalement peu d'habitats dispersés. Ce dernier est principalement composé de fermes, qui montrent souvent une insertion paysagère entourée par une forte trame végétale. Les bourgs du territoire ont la particularité d'être signalés par les châteaux d'eau très nombreux sur le territoire et toujours situés à proximité d'un village.

2.2.5.1 Les principaux bourgs étagés sur le coteau des grandes vallées du territoire

L'aire d'étude éloignée compte peu de grandes villes. Ces dernières comme Ruffec, Melle, Aigre, ou encre Aulnay, sont toutes implantées au niveau des grandes vallées du territoire que sont la Boutonne et la Charente. Cette implantation explique leur position uniquement sur le pourtour de l'aire d'étude éloignée. Étagées, ces villes peuvent parfois être mises en scène depuis les hauteurs de leur vallée comme Zingre, ou au contraire, être totalement dissimulées par le relief ou la végétation comme c'est le cas ou la ville de Melle.

Ces villes sont également desservies par les grands axes de circulation du territoire, qui ont engendré par leur fréquentation le développement de lotissement ou de zones d'activités sur le pourtour des centres-villes, qui sont venus miter les pentes des larges vallées, allant parfois jusqu'à faire fusionner deux anciens bourgs. Ces centres anciens, qui ont composé avec les éléments naturels, montrent des formes très typiques, autour desquelles les villes ont progressé, posant parfois des difficultés de lecture entre le tissu urbain actuel et les structures naturelles.

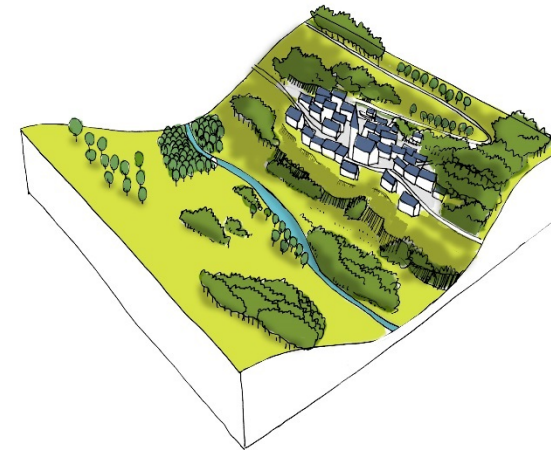
2.2.5.2 De petits bourgs ruraux en quête l'eau dans la plaine et dans les clairières

Que ce soit dans la plaine ou dans les clairières du centre de l'aire d'étude, les bourgs ruraux de ces secteurs ont tendance à s'implanter près de l'eau en profitant des vallées sèches ou des petits ruisseaux qui peuvent parcourir le territoire. Cet habitat très légèrement étagé sur un relief presque horizontal est régulièrement entouré d'une trame végétale dense qui ne les met pas souvent en scène dans le paysage. L'horizontalité du territoire les rend ainsi que ponctuellement visible dans un paysage pourtant parfois très ouvert. Ce sont les châteaux d'eau systématiquement situés à côté d'un bourg qui peuvent remplacer le rôle des clochers et qui le signalent dans le paysage.

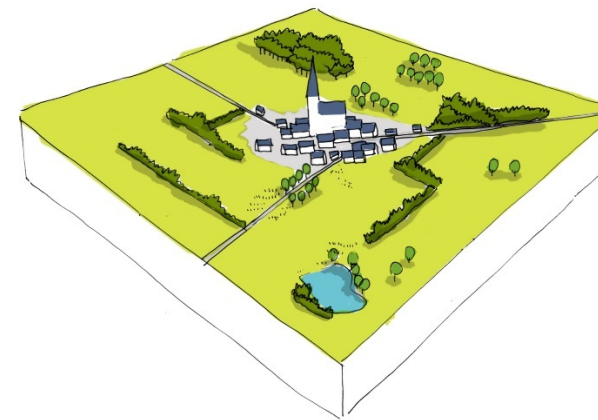
Selon le contexte, ces bourgs peuvent montrer des profils différents. Ceux situés dans la plaine ont ainsi une forme trapue et dense, souvent implantés en étoile au niveau d'un carrefour viaire. Le bâti agricole récent comme des silos ou des hangars viennent alors orner la périphérie de ce type de bourg. L'habitat y est peu dispersé. À l'inverse, dans les secteurs bocagers, de nombreux petits bourgs aux formes plus lâches viennent miter le territoire et s'associe à un réseau viaire très dense voie labyrinthe de petites routes rurales. À cela s'ajoute un très grand nombre de hameaux, souvent composés de fermes en U, caractéristique de l'activité d'élevage.

2.2.5.3 Les bourgs perchés au Sud

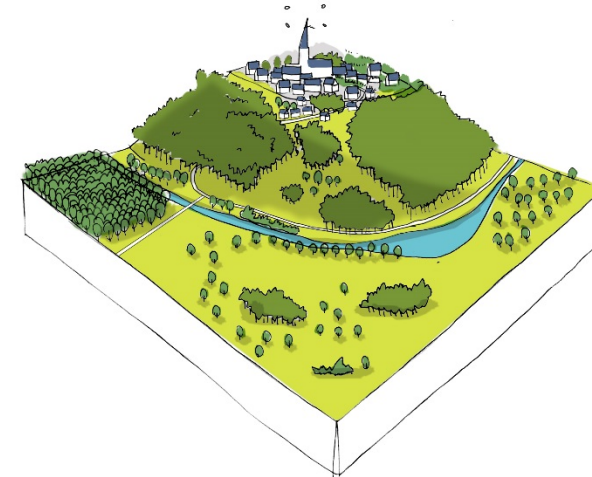
Le sud de l'aire d'étude est marqué par la présence de petits bourgs perchés, tout à fait particuliers. Ces petits villages possèdent souvent une trame bâtie dense et leur position appelle à la mise en scène dans le paysage de leur silhouette, surmontée du clocher de l'église. Toutefois, ces petits bourgs ruraux n'ont pas été dessinés pour offrir de larges vues panoramiques depuis leur centre : murets et maison de pierre surmontée de leur toit en tuile viennent former un tissu très dense, qui ne laisse presque pas la place à des vues sur le grand paysage depuis le cœur du village.



Les bourgs étagés sur le replat de la vallée sur les flancs des vallées peuvent être mis en scène depuis le coteau opposé ou présenter quelques ouvertures vers le fond de la vallée (Aigre)



Les bourgs de la plaine et des clairières sont implantés sur un relief presque horizontal, qui permet de mettre en scène le clocher des églises depuis les voies attenantes quand la végétation proche n'est pas trop dense



Les bourgs perchés montrent une position en promontoire qui leur confère une large visibilité dans le paysage et un rôle de point de repère

2.2.6 Infrastructures de transport

Les infrastructures de transport jouent un rôle important dans l'organisation du territoire : elles conditionnent sa découverte, définissent les zones fréquentées des zones délaissées, les espaces de vie du quotidien et ceux des temps de loisirs, elles peuvent véhiculer leur propre paysage dans certains cas particuliers (paysage routier).

2.2.6.1 Des axes routiers linéaires

Peu de grandes infrastructures traversent le territoire. Une voie nationale, la N10 en marge de l'aire d'étude, relie Poitiers à Angoulême. La circulation à grande vitesse sur ce type de voie ne permet pas d'observer le grand paysage : La vitesse réduit le champ visuel et concentre le regard sur l'axe de la voie. Encaissés sur une majeure partie de son trajet, les talus et la végétation referment également les vues depuis cette voie, qui forme une véritable limite dans le paysage.

D'ordre secondaire, deux voies départementales traversent l'aire d'étude éloignée : la D950 et la D948. Ces voies plutôt dédiées au transit montrent un gabarit en 1x1 voies, un tracé linéaire et bien souvent des ambiances refermées par les haies multistrates qui les bordent, malgré un trajet en creux et en bosse. Elles présentent également la particularité de traverser parfois les petits bourgs du territoire, les coupant littéralement en deux. C'est particulièrement le cas pour la D948. Au gré des rares ouvertures, elles peuvent alors montrer des vues éclair sur le paysage alentour, rythmées par les écrans végétaux en bord de voie. La vitesse y étant élevée, le regard des usagers s'accroche aux motifs structurants ou prégnants dans le paysage. L'image du territoire relève de l'impression plus que de l'analyse : trame macro-bocagère créant des écrans « mouvants », ligne d'horizon formée par les vallées et les lignes de crêtes, masses boisées, pâturages ou cultures céréalières intercalées entre des lignes bocagères.

Un troisième niveau de voirie présente un réseau dense de routes rurales. Sinueuses, elles épousent la topographie pour relier les lieux habités entre eux. Les perceptions visuelles sont beaucoup plus influencées par la présence de bosquets, de haies et de boisements créant des jeux d'ouvertures et de cloisonnements visuels. Le détail du paysage apparaît plus clairement avec une perception globale résultant de la superposition de plusieurs cadres. Ces voies mettent en scène les arrivées sur les zones bâties en focalisant l'axe de la voie sur un clocher ou la silhouette d'un hameau. La traversée des bourgs rythme et jalonne le trajet.

Enfin, desservant les parcelles agricoles, les chemins présentent une ambiance plus champêtre. Les ambiances sont différentes selon les paysages. En milieu bocager et/ou boisé, ces chemins mettent en exergue des ambiances de chemins creux, bordés de haies relativement hautes et créant parfois des effets de voûte. En milieu boisé, les perceptions sont complètement fermées et les dessertes techniques constituent de grandes avenues droites au caractère utilitaire. Dans les espaces dégagés, notamment sur les coteaux céréaliers, ces voies sont souvent ouvertes sur le paysage.

2.2.6.2 Des infrastructures ferroviaires discrètes

Une voie ferroviaire traverse aujourd'hui le sud-est du territoire d'étude et rejoint ensuite Ruffec avant de continuer vers la vallée de la Charente. Cette voie est bordée par des linéaires végétalisés et passe préférentiellement à proximité des petits boisements du Ruffecois. Elle s'efface dans le paysage et présente un profil assez confidentiel.

Une seconde voie, celle de la LGV est en projet sur l'aire d'étude éloignée. Située à l'est, cette voie en construction suit l'orientation principale nord/sud de la N10 et permettra de desservir Angoulême. Comme pour la voie existante, son tracé longe au maximum les petits boisements sur ce secteur. À terme, elle devrait donc être relativement discrète dans le paysage.

Aucune sensibilité particulière n'est donc détectée pour ces deux voies par rapport au projet éolien.



La voie ferrée, exceptionnellement visible au niveau du passage de la D27 en surplomb de celle-ci



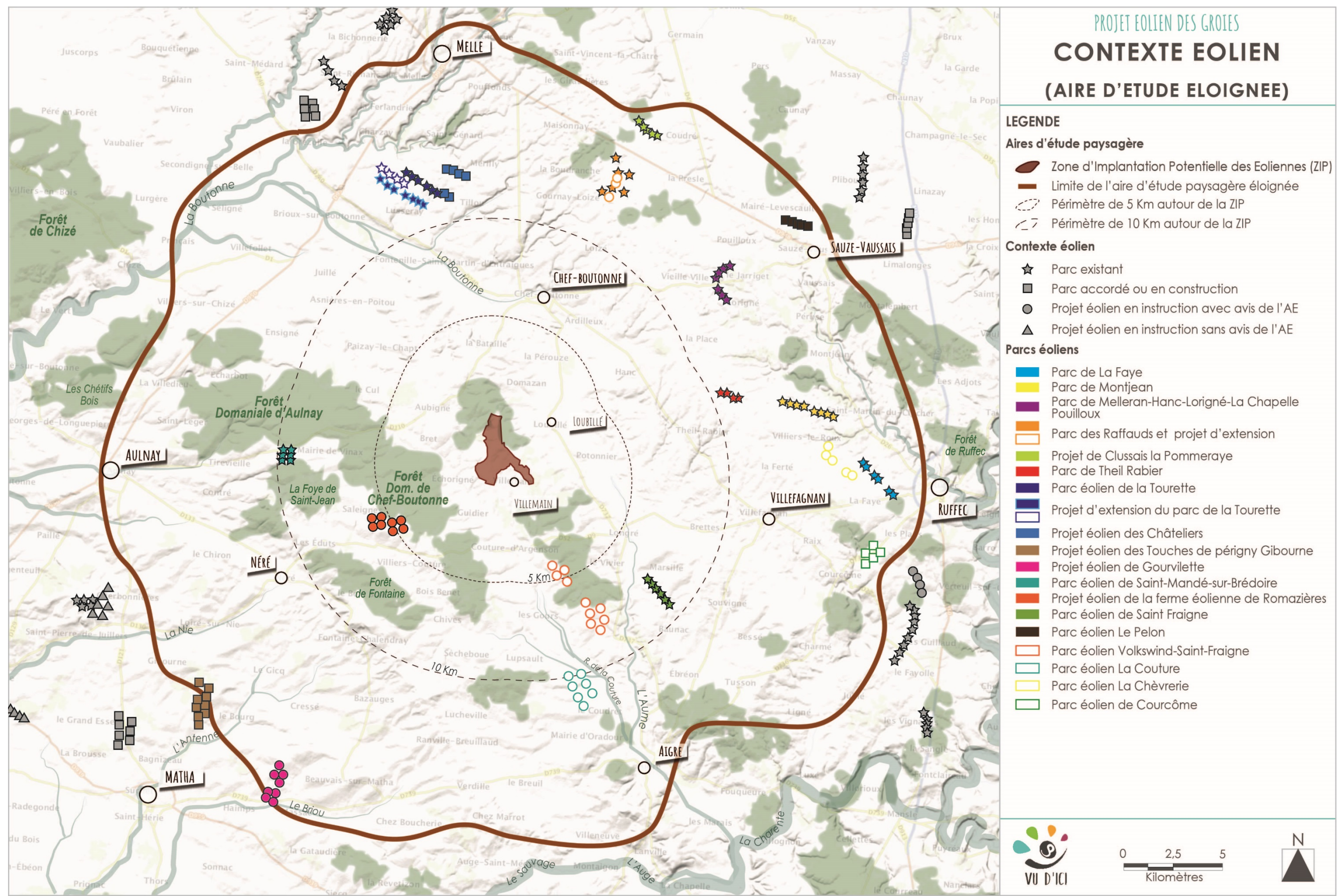
Des grands axes linéaires qui scindent le paysage en deux, souvent bordés de haies qui oriente le regard dans la perspective de la voie



Des voies rurales secondaires qui présentent des ambiances différentes selon leurs abords, fermées par la végétation ou totalement ouvertes sur le paysage



Des sentiers et chemins agricoles qui peuvent aussi bien exprimer une ambiance de chemin creux que celle de la plaine ouverte de grande culture



2.2.7 Les Infrastructures énergétiques

2.2.7.1 Lignes à haute tension

Deux lignes à haute tension traversent l'ensemble du territoire, ajoutant des motifs verticaux, qui viennent animer çà et là l'horizon. Globalement, ces lignes suivent les grandes orientations paysagères Nord-Ouest/ Sud-Est de l'aire d'étude.

2.2.7.2 Éolien

Le projet de la présente étude se situe d'après le SRE Poitou-Charentes dans une zone non favorable à l'éolien. Toutefois les contraintes principales qui ne permettent pas de classer le secteur comme une zone favorable concernent principalement des enjeux environnementaux. En effet, la ZIP se situe sur une zone identifiée comme zone de connectivité. En soi, aucune contrainte liée au paysage n'a été retenue pour ce secteur.

L'aire d'étude éloignée compte un grand nombre de parcs éoliens existants ou en projet, avec un total de 11 parcs construits, 4 autorisés, 5 en instruction avec avis de l'AE.

Tous ces parcs sont principalement regroupés autour de 3 zones :

- Un premier pôle au sud-ouest, autour de Matha, en limite de l'aire d'étude éloignée. Les parcs s'implantent sur les hauteurs des petites vallées qui cisailent le territoire. Leur orientation nord/sud les positionnent à la perpendiculaire des cours d'eau.
- Un second pôle au centre de l'aire d'étude avec 5 parcs et projets. Si les formes d'implantation diffèrent d'un parc à l'autre, elles suivent quand même toutes l'orientation générale de la marche boisée entre la forêt de Chizé et la vallée de la Charente.
- Un dernier pôle, un peu plus dispersé, sur l'ensemble du secteur nord-est du territoire, forme un arc de cercle entre Melle et Ruffec. Ce secteur où l'éolien est déjà bien présent montre des signes de densification avec plusieurs projets d'extension de parcs autour de celui de la Tourette et un autre pour le parc des Raffauds. Ces parcs montrent pour la plupart une implantation sous la forme de ligne ou de courbe, qui suit préférentiellement l'orientation Nord-Ouest/Sud-Est du territoire.

La coupure centrale nette formée par les larges massifs forestiers détermine ainsi deux grands bassins visuels : les parcs autour de Matha ne sont ainsi pas mis en covisibilité avec ceux du nord-ouest du territoire. Si les hauteurs de la plaine au Sud montrent des parcs plutôt visibles, les vues au nord-est sont plus découpées, et forme des enclaves visuelles qui découpent le territoire et la perception des parcs éoliens. Ces derniers se perçoivent sous forme ponctuelle. Ils peuvent être mis en covisibilité avec d'autres, mais ne montrent pas une présence visuelle prégnante dans le paysage, les boisements et haies du secteur refermant souvent les vues. Il faut donc prendre un peu de recul pour pouvoir les voir dans le paysage tous ensemble.

Toutefois le pôle en formation au centre de l'aire d'étude qui comprend également la ZIP présente une situation mixte : ces parcs situés au centre, sur une surélévation du relief peuvent ainsi être séparément aussi bien mis en covisibilité avec ceux de Matha que ceux du Nord-Est selon l'orientation de la vue.

Le SRE positionne la ZIP dans une zone non favorable à l'éolien. Toutefois, les contraintes qui obligent à l'exclusion de ce secteur sont exclusivement liées au volet environnemental. D'un point de vue paysager, la zone ne pose pas de problème particulier.

L'introduction d'un nouveau projet dans un contexte éolien déjà bien établi sur le territoire d'étude demande donc une attention particulière vis-à-vis des effets cumulés entre le projet et ces autres parcs, tout particulièrement avec les trois parcs et projet avec avis de l'AE qui sont compris à moins de 10 km de la ZIP. À plus de 10 km, l'ajout d'un nouveau parc pose une sensibilité plus modérée : en effet la taille

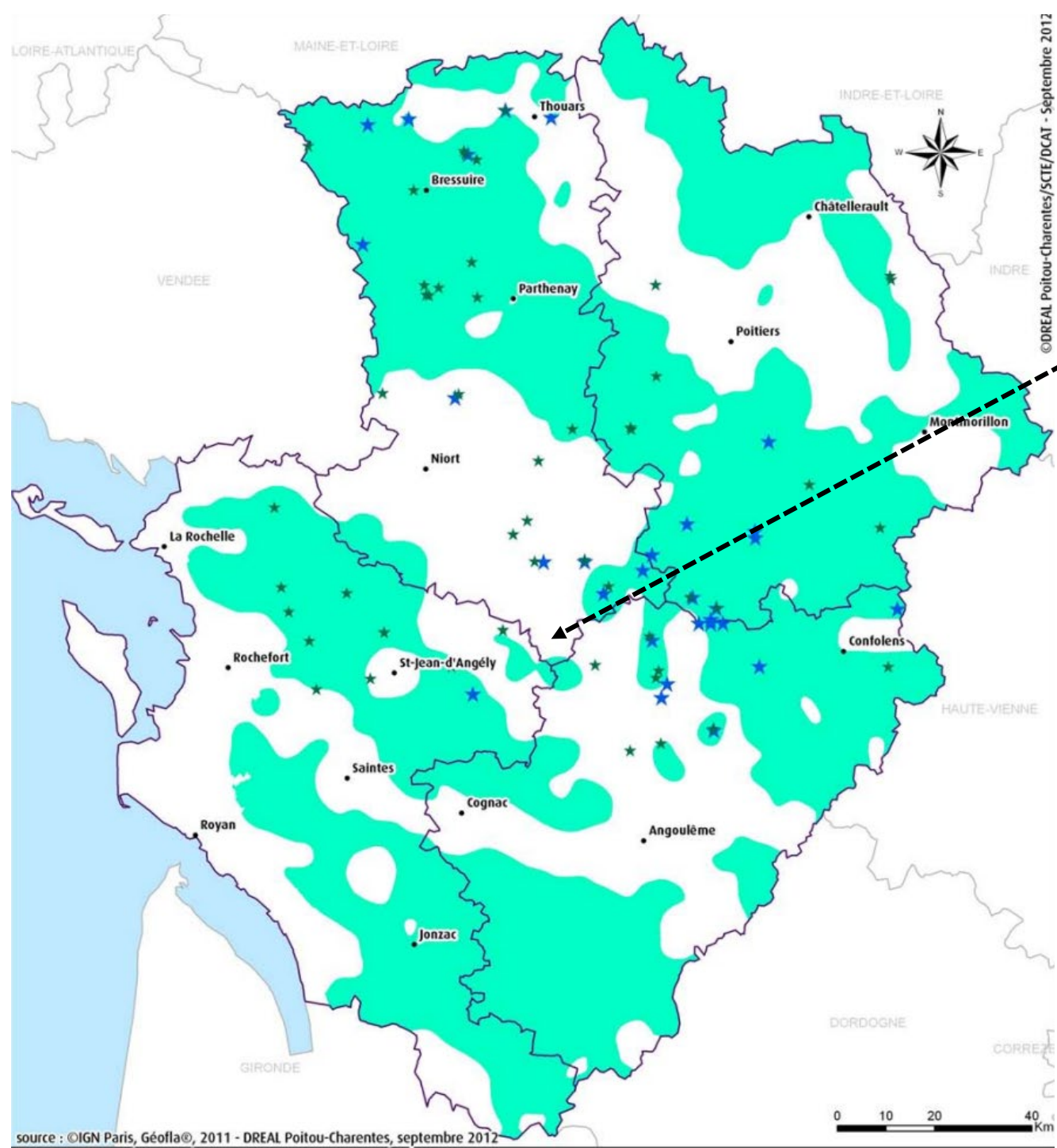
perçue du projet sera faible et viendra s'insérer dans un paysage déjà marqué par des parcs bien plus proches. La visibilité du projet créera donc plus une accentuation du motif éolien dans un paysage où il est déjà rémanent, que de réels effets cumulés, qui aux vues de la taille perçue des machines seront anecdotiques.



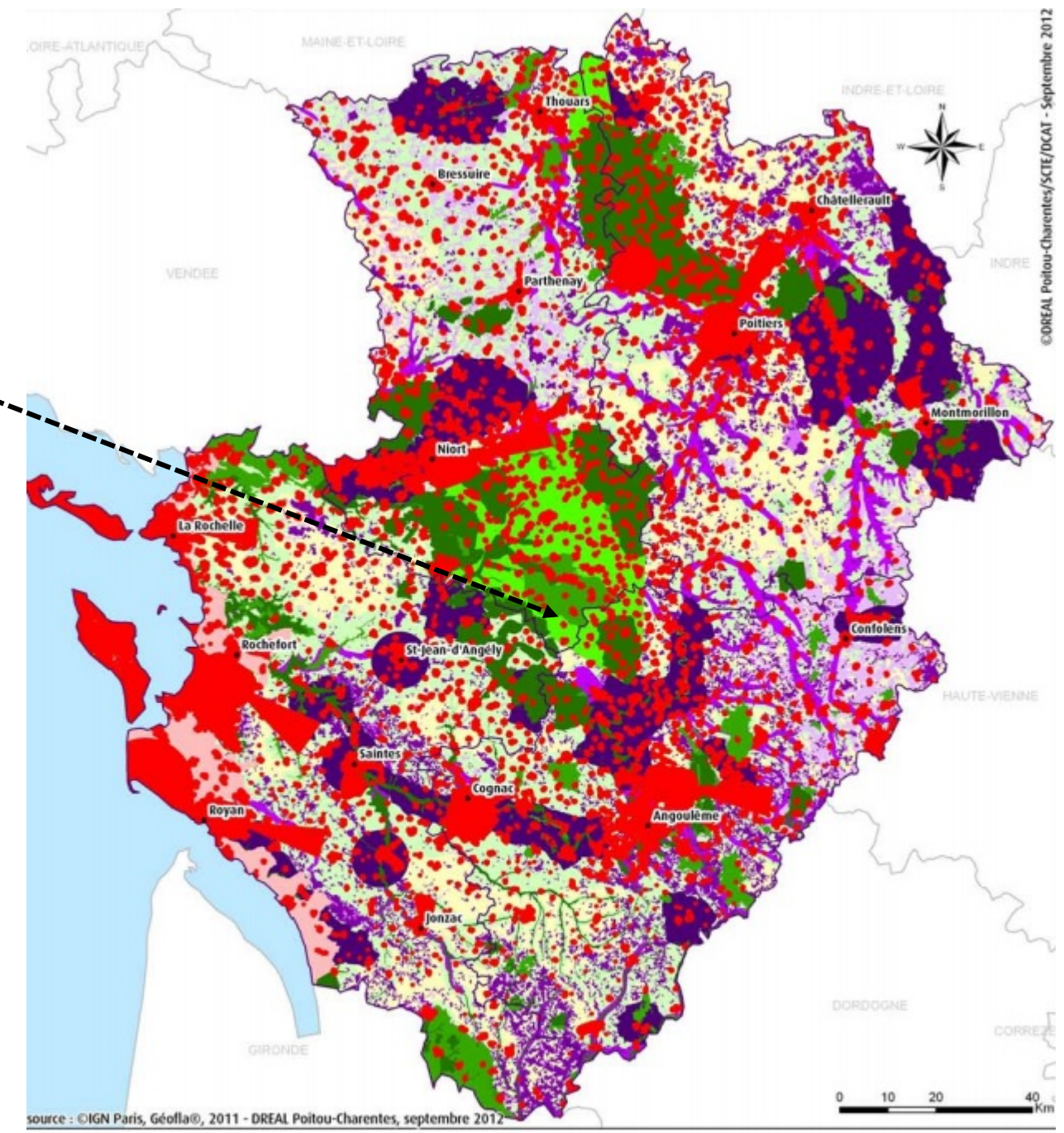
La ligne à haute tension dépassant au-dessus des boisements et bien visible depuis une clairière



Des vues découpées sur les parcs éoliens aux alentours de Pioussay

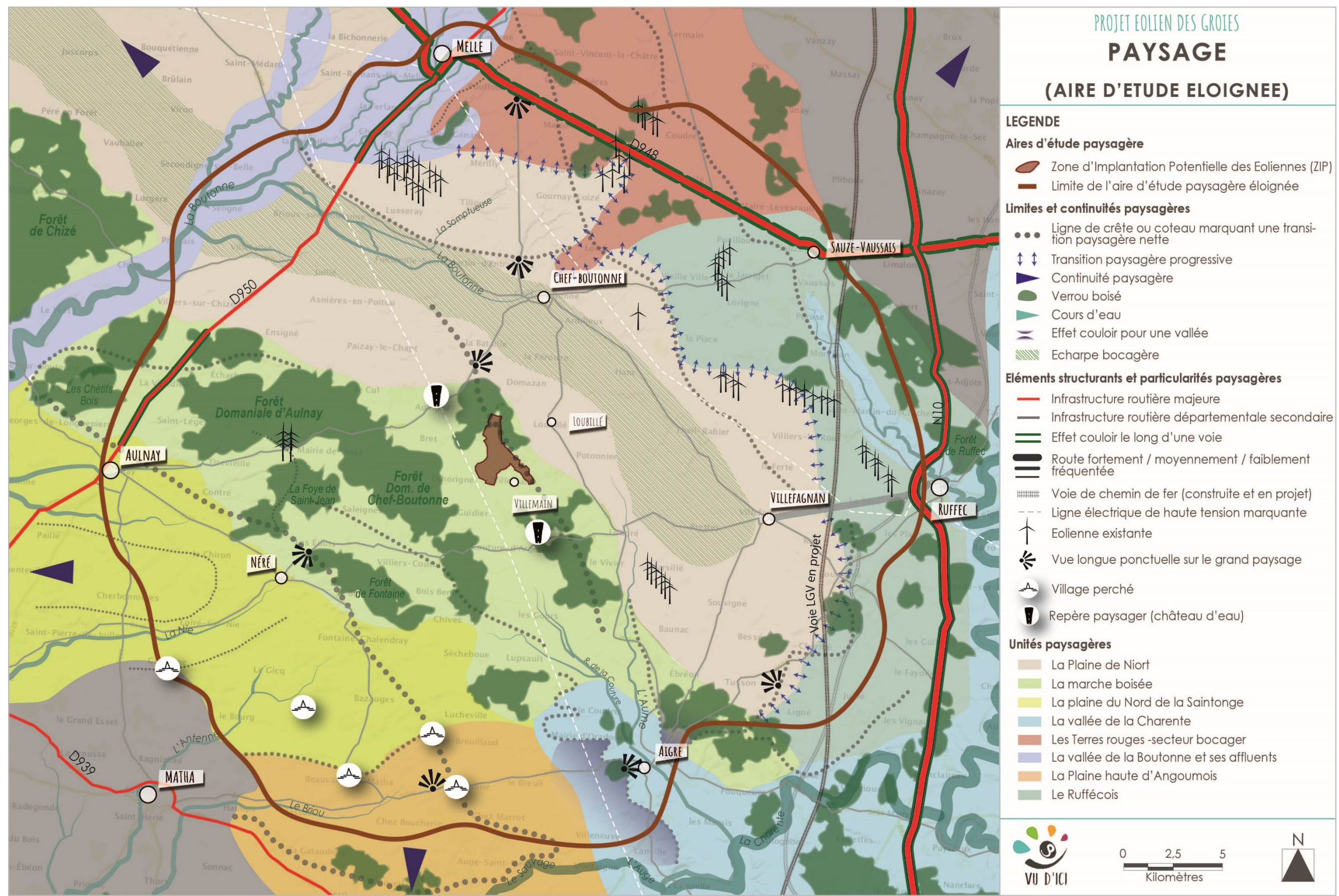


- Zones favorables
- ★ ZDE autorisées au 31/08/2012
- ★ Parcs éoliens autorisés au 31/08/2012



- | | |
|--|--|
| ■ Type A - Espaces sans enjeu spécifique | ■ Type E1 - Espaces culturels et paysagers emblématiques |
| ■ Type B - Espaces avec incompatibilité réglementaire | ■ Type E2 - Massifs forestiers |
| ■ Type C - Espaces terrestres littoraux | ■ Type E3 - Vallées |
| ■ Type D1 - Sites Natura 2000 | ■ Type E4 - Znieff I et II (non oiseaux et chiro) |
| ■ Type D2-1 - Znieff I et II (oiseaux et chiro) | ■ Type E5 - Bocages |
| ■ Type D2-2 - Zones de connectivité | ■ Type F - Autres espaces présentant des contraintes |

Comparaison des zones non favorables à l'éolien et des contraintes et enjeux associés (Source : SRE du Poitou-Charentes, DREAL, 2012)



PROJET EOLIEN DES GROIES
PAYSAGE

(AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

- LEGENDE**
- Aires d'étude paysagère**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Limites et continuités paysagères**
- Ligne de crête ou coteau marquant une transition paysagère nette
 - Transition paysagère progressive
 - Continuité paysagère
 - Verrou boisé
 - Cours d'eau
 - Effet couloir pour une vallée
 - Echarpe bocagère
- Éléments structurants et particularités paysagères**
- Infrastructure routière majeure
 - Infrastructure routière départementale secondaire
 - Effet couloir long d'une voie
 - Route fortement / moyennement / faiblement fréquentée
 - Voie de chemin de fer (construite et en projet)
 - Ligne électrique de haute tension marquante
 - Eolienne existante
 - Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
 - Village perché
 - Repère paysager (château d'eau)
- Unités paysagères**
- La Plaine de Niort
 - La marche boisée
 - La plaine du Nord de la Saintonge
 - La vallée de la Charente
 - Les Terres rouges -secteur bocager
 - La vallée de la Boutonne et ses affluents
 - La Plaine haute d'Angoumois
 - Le Ruffécois

VU D'ICI

0 2,5 5
Kilomètres

N

2.3 Définition des unités paysagères

2.3.1 Le rayonnement de la Charente

2.3.1.1 Le Ruffécois : vers la vallée de la Charente

Cette unité en marge de l'aire d'étude éloignée recouvre à l'est les premiers terrains calcaires du bassin aquitain, qui se transforment peu à peu à l'ouest en paysages de plaines d'openfield (unité de la plaine de Niort). Elle montre une transition paysagère au nord-ouest avec le secteur plus bocager des terres rouges, où les parcelles conservent la même architecture, mais commencent à se structurer avec des linéaires de haies qui ferment par intermittence les vues. Cette unité est principalement tournée vers la vallée de la Charente, qui la polarise par son influence. Le secteur compte également un grand nombre de parcs et projets éoliens avec 4 parcs existants et un projet, rien que sur la rive droite de la Charente.

Les plaines céréalières du Ruffécois définissent des milieux ouverts entrecoupés de boisements. Les amplitudes visuelles y sont assez longues, soutenues par les terres nues à la plupart des saisons ; elles peuvent se fermer en été avec la montée des céréales, surtout quand il s'agit de maïs. Les boisements, organisés en pastilles voire en lanières, favorisent cependant des effets de masque visuel, créant des fenêtres sur l'espace agricole : le regard glisse vers les zones de plus grande ouverture, guidé par les lisières forestières qui constituent des lignes de force structurantes.

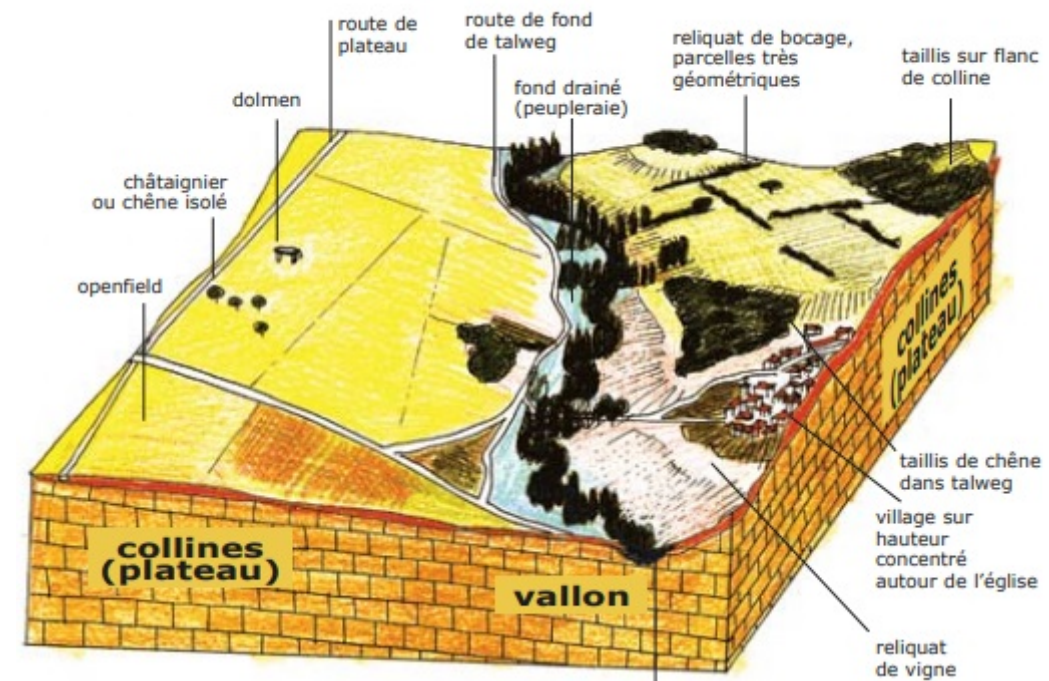
Autour de Salle-de-Villefagnan, les reliefs agités laissent percevoir par intermittence de grands horizons. La présence des taillis comme autant de paravents visuels encadrent les champs et soulignent les reliefs tendus. Par ailleurs, les obstacles visuels s'expriment plus densément à travers un bocage lâche, où de grands cèdres marquent l'entrée des domaines (grosse ferme à cour fermée sur les hauteurs des collines). En bord de Charente, la céréaliculture et le maïs dessinent progressivement un paysage singulier de larges parcelles et quelques reliquats de vigne sont encore perceptibles aux abords des hameaux autour de Ligné.

La haute vallée de la Charente et ses plateaux environnants sont jalonnés d'un habitat dispersé. Sur cette unité, la ville de Ruffec, implantée de manière étagée sur les bords du vallon du Lien, constitue le principal foyer d'habitation de l'est du territoire avec 3600 habitants. Dotée d'un patrimoine urbain historique pittoresque cette ville est entourée par une dense trame végétale au sud et bordée au nord par la forêt de Ruffec, qui la dissimulent fortement dans le paysage. Pôle d'attraction du secteur, elle est notamment desservie par le contournement de la N10 et présente plusieurs zones d'activités sur son pourtour qui viennent effacer les limites de l'ancien cœur de la ville.

La double voie marque également la limite de l'aire d'étude éloignée : encaissée sur la majeure partie de son trajet, cette route qui relie Angoulême à Poitiers et qui constitue l'axe principal de grande circulation de l'ensemble de l'aire d'étude ne montre pas que de rares dégagements sur le grand paysage. Ces derniers sont situés au niveau des villages sur le rebord du plateau, qu'elle peut parfois traverser, scindant les communes voire les bourgs (les Nègres et la RN 10).

Une voie ferroviaire s'insère discrètement en bordure d'unité : passant préférentiellement par les boisements en pastilles du territoire, cette ligne qui dessert Ruffec suit la direction générale nord-sud des voies de communication et des infrastructures électrique (ligne HT), dans la continuité de l'orientation de la vallée de la Charente. Ce tracé ferroviaire sera bientôt complété par la ligne TGV en construction.

« Globalement, il existe peu de représentations sur ces ensembles. À tel point que certains pays semblent inexistant, notamment le Ruffécois : "le Ruffécois est un pays parfois oublié". Le Guide Bleu donne ainsi le ton d'un territoire peu présent dans l'imaginaire collectif. En effet, celui-ci n'a pas ou peu donné lieu à des représentations (peintures, photographies...) qui auraient pu l'inscrire dans cet imaginaire : "il n'y a rien de spectaculaire". Pourtant, le secteur présente les qualités d'un territoire rural dont les images de campagne préservée, qui ont aujourd'hui du prix, restent à créer et à diffuser. »



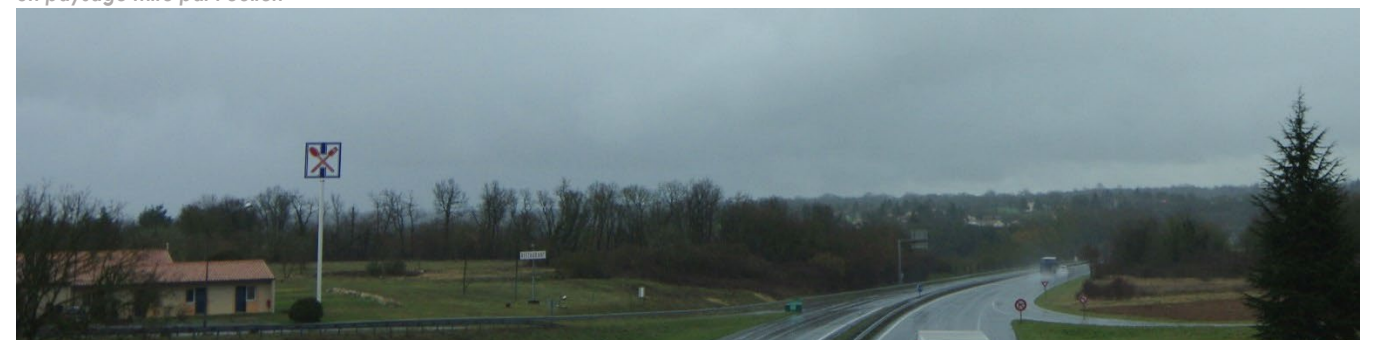
Bloc diagramme de l'unité paysagère du Ruffécois extrait des fiches des unités paysagères, complémentaires à l'Inventaire des Paysages du Poitou-Charentes



Une plaine céréalière entrecoupée de boisements



Un paysage mité par l'éolien



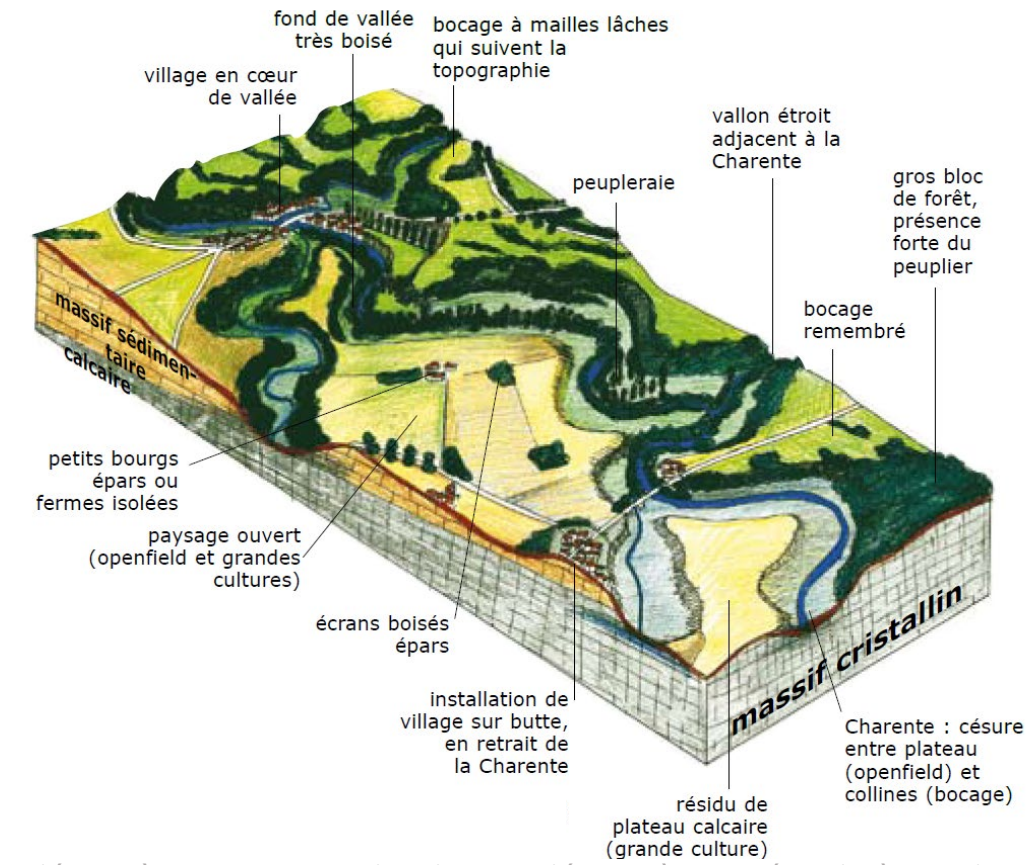
La N10 en contournement de la ville de Ruffec

2.3.1.2 La vallée de la Charente et ses principaux affluents

La vallée de la Charente est une unité spécifique décrivant une ligne courbe, délimitée par ses coteaux et les revers de plateau qui constituent une barrière visuelle depuis le fond de vallée. À l'échelle régionale, elle correspond à l'unité de la Haute Charente définie dans l'inventaire des paysages du Poitou-Charentes, définissant une rivière qui s'amplifie progressivement depuis sa source, jusqu'à son arrivée dans le Val d'Angoumois (au niveau d'Angoulême), où le fond de vallée prend une amplitude bien plus importante et couvre des hectares de zone inondable. L'unité comprend les principaux affluents de la Charente qui, s'ils n'ont pas la même envergure que la vallée principale, montrent des jeux de déclivité également pittoresques comme à Aigre, où le bourg est mis en scène depuis les coteaux de l'Aume.

La partie aval de la Charente, qui borde ici le périmètre est imposante dans ses formes et ses amplitudes. Elle se caractérise par de nombreux méandres qui effectuent des allers-retours incessants dans les terres calcaires, décrivant de larges cercles qui ont forgé une topographie contrastée entre les berges convexes et concaves. Les coteaux sont ainsi animés par des jeux de bosses et de creux souples qui alimentent de multiples perceptions paysagères, oscillant entre les perceptions courtes et intimistes du fond de vallée, dessinées par les prairies et les peupleraies, et les perspectives longues des points hauts, qui s'étendent vers le coteau opposé et les successions de grandes cultures.

Les agglomérations autour de la Charente concentrent un fort patrimoine bâti dont le plus remarquable est classé à l'inventaire des monuments historiques : abbaye, châteaux, manoirs... sa présence témoigne du caractère stratégique du fleuve et participe encore aujourd'hui à l'attractivité du territoire.



Unité paysagère de la Charente (extrait des fiches des unités paysagères, complémentaires à l'inventaire des Paysages du Poitou-Charentes)

Sensibilités :

La vallée de la Charente est relativement éloignée de la ZIP, se situant sur sa majeure partie au-delà des 20 km et montre un profil encaissé qui ne pose pas de sensibilité.

Seule son incursion autour d'Aigre offre quelques belvédères depuis les coteaux qui peuvent inviter à une potentielle visibilité du projet, conjointement avec le profil de la vallée de l'Aume et la ville d'Aigre.

Le Ruffécois est une unité paysagère principalement polarisée par la proximité de la vallée de la Charente et les bourgs attenants le long de cette vallée comme Ruffec.

Les grandes infrastructures, comme la N10 et les deux voies de chemin de fer passent préférentiellement dans des ambiances boisées et fermées, qui intimisent les vues et interdisent une quelconque sensibilité au projet.

Les vues longues depuis le cœur de l'unité sont donc principalement orientées à l'opposé de la ZIP. Seule sa limite ouest marquée par quelques lignes de crête dégagées et les rares vues dégagées depuis la D54 sur le coteau de la petite vallée de la Péruze peuvent poser un problème vis-à-vis d'une covisibilité potentielle avec le projet.

Ces vues posent principalement un enjeu de composition et de lisibilité du projet, qui s'insère dans un contexte éolien déjà bien établi.



Les ambiances claires du centre bourg de la ville d'Aigre avec ses pierres calcaires et ses toits de tuiles rouges



La vallée de la Charente autour d'Aigre

2.3.2 Les Terres rouges : un secteur bocager qui domine le paysage

Au nord, cette unité paysagère fait une incursion sur l'aire d'étude éloignée. Les terres rouges argilocalcaires du Jurassique et les terres de groie qui caractérisent ce secteur sont propices aussi bien à l'agropastoralisme qu'à la grande culture.

Le secteur montre une topographie particulière, traversé à l'est par les deux lignes de crête nord/sud qui positionne cette unité en surplomb par rapport aux autres, et marqué à l'ouest par un relief plus agité autour de Melle, qui présente des creusements plus intenses et plus denses, selon plusieurs petites vallées telles celles de la Béronne, de la Légère ou de la Somptueuse. Ces petites vallées accueillantes serpentent au sein des terres. De nombreux petits villages comme Paizay-le-Tort ou Saint-Génard et un petit patrimoine de châteaux se sont installés discrètement sur les rebords de ces vallées, profitant de la proximité de la rivière et des ambiances boisées des coteaux. La végétation dense qui les entoure les masque souvent dans le paysage : les mises en scène depuis le côté opposé où depuis les hauteurs sont plutôt rares malgré une topographie qui s'y prêterait bien. La présence de l'homme le long de ces petites vallées se remarque également par les nombreuses petites retenues d'eau qui ont été aménagées le long des méandres des cours d'eau, profitant de l'étroitesse du talweg.

Dominant le territoire par l'altitude, cette unité hybride, qui alterne entre des ambiances de plaine semi-ouverte et des ambiances de zone bocagère d'élevage, n'offre pourtant que peu de vues sur le grand paysage, marquée par un bocage lâche qui la cloisonne fortement.

Les massifs forestiers importants sont également très répandus sous la forme de ponctuations et viennent compléter ce maillage de haies et de bosquets, qui sont de véritables écrans, souvent opaques. Ils constituent un premier plan vertical et cachent des étendues plus vastes ou une marqueterie de petites parcelles. La présence des châtaigniers dans les haies, en bosquets ou en sujets isolés dans les champs, assure l'identité paysagère des terres rouges. Çà et là, le bocage lithique demeure : des murets de pierre sèche calcaire bornent certaines parcelles, notamment aux abords des villages.

La RD948 est le principal axe routier du secteur, sur lequel viennent se greffer la D737 et la D45, qui permettent de desservir l'habitat dispersé du secteur : inégalement réparti en de nombreuses petites unités de fermes et hameaux de quelques familles, le bâti se dissimule dans la trame végétale dense. De couleur claire, il est très souvent construit à partir de pierre blanche -la « chaille » (rognon de silex du socle sédimentaire)- et autres « pierres en bossage ».

Les bourgs plus importants s'étalent en toile d'araignée et de nombreux châteaux, manoirs et logis isolés, se rencontrent au détour des vallées. Les châteaux d'eau, toujours positionnés aux abords d'un bourg, continuent comme sur l'ensemble du territoire de signaler la présence humaine dans le paysage, toutefois de manière moins prégnante, conséquence des ambiances découpées du secteur. Cet habitat très dispersé a eu pour conséquence la création d'un réseau dense de petites routes communales et de chemins.

La RD948 rectiligne, qui n'hésite pas à couper littéralement les micro-ondulations du relief et les bourgs se situant sur son passage, présente paradoxalement des vues très restreintes et cadrées : bordée sur la quasi-totalité de son trajet par de hautes haies multi strates, le regard est contraint de regarder dans l'axe de la voie, oubliant le paysage des alentours, malgré un trajet en creux et en bosses qui aurait pu permettre de larges dégagements visuels sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Sensibilités :

Ce secteur, bien que plus élevé que le reste de l'aire d'étude est recouverte par une végétation bocagère assez présente qui paradoxalement raréfie fortement les perceptions sur le grand paysage. L'axe de transit majeur de cette unité, la D948, ne présente ainsi qu'un ou deux secteurs entre Maisonnay et Chail ponctuellement plus ouverts qui peuvent induire une sensibilité vers le projet. Les vues depuis la D45, ne montrent pas de sensibilités, soit fortement cloisonnées par les hameaux et petits bourgs en bord de voie, soit orientées vers le nord-est par le basculement de la ligne de crête.



Des bourgs coupés par le passage des principaux axes routiers du territoire d'étude (ici la D948)



La D948, enfermée sur la majeure partie de son trajet par un double alignement bocager



Des secteurs dégagés (D737) qui mettent alors en scène la plaine avec ses grandes parcelles de culture et ses repères paysagers comme les châteaux d'eau

2.3.3 La Plaine de Niort, délimitée par la vallée de la Boutonne

2.3.3.1 La césure de la vallée de la Boutonne

L'unité paysagère de la Plaine de Niort, qui s'étire normalement sur une trentaine de kilomètres est ici coupée par le passage en creux de la vallée de la Boutonne, qui vient en même temps marquer de manière nette la limite de l'aire d'étude éloignée.

Le lit de la Boutonne est plat, comme posé sur le socle des plaines ouvertes qu'il traverse. Entre la forêt de Chizé et Melle, cette vallée adopte toutefois un profil légèrement encaissé, qui dessine de légers coteaux qui viennent doucement affirmer la présence de la vallée dans le grand paysage. Le lit de la rivière se distingue souvent par l'imposant volume des peupleraies. Sa présence est moins marquée quand les cultures ou les boisements s'étendent jusqu'au cours d'eau. La présence en nombre des peupleraies marque les paysages de cette vallée. Les effets de masse, de géométrie, de rythme, de couleur et de transparence évoluent en fonction du vent, de la lumière ou des saisons. Vues de loin, elles dessinent clairement le lit de la rivière au milieu des paysages d'openfields.

La vallée de la Boutonne bien qu'importante en termes d'échelle paysagère, ne se perçoit en revanche que rarement dans son ensemble. Les voies de communication ne suivent pas la vallée et préfèrent la franchir transversalement ou ne la parcourent que sur de courts tronçons le long des rives, au niveau des villes. Ce sont donc des perceptions ponctuelles et variées qui illustrent cette vallée.

Sur l'aire d'étude, ses nombreux méandres permettent également la mise en place de stations de pompage et de nombreuses petites retenues d'eau tout au long de son parcours. En amont, ses affluents creusent leurs vallées dans le socle du plateau mellois. Plus encaissées que le cours d'eau principal, elles laissent voir le maillage bocager sur leurs coteaux, et offrent des sites d'implantation singuliers aux villes comme Melle. Ces centres anciens aujourd'hui souvent prisés pour leur valeur touristique et patrimoniale (passage du chemin de Saint-Jacques de Compostelle à Melle) ont composé avec les éléments naturels des formes très typiques, autour desquelles les villes ont progressé, posant parfois des difficultés de lecture entre le tissu urbain actuel et les structures naturelles. Toutefois, les boisements de ces petites vallées (peupliers, ripisylves) camouflent souvent le bâti, les coteaux ou l'horizon.

2.3.3.2 La Plaine de Niort

En dehors de sa limite nord-ouest marquée par la vallée de la Boutonne et le passage de la D950, cette unité paysagère présente avec les autres secteurs voisins, des limites nettes sous la forme de lignes de crêtes, qui offrent depuis les points hauts dégagés une mise en scène de l'ensemble de l'unité. Cet encadrement par des espaces de plus forte altimétrie induit des horizons fréquemment occupés par d'autres formes de paysages, où bocage, massifs forestiers et peupleraies viennent moduler le schéma habituel de la plaine.

Plane par définition, la plaine de Niort propose des espaces vastes et simples. La culture généralisée du sol offre des paysages presque sans obstacle, où l'œil vole sur les étendues immenses et ne rencontre que le ciel. Le moindre objet se remarque au loin : un clocher, un silo, un château d'eau, les pylônes de la ligne à haute tension transversale, les alignements d'arbres en bordure de route, vestiges d'anciennes haies. Les cultures, par leurs matières et leurs couleurs qui se succèdent selon la saison, rythment le temps et l'espace. L'usage intensif des pesticides dans cette plaine d'openfield a engendré la disparition de la flore messicole et des problèmes de pollution des nappes, peu profondes. Pour pallier ce problème, des actions de replantation de haies bocagères (possédant un rôle épurateur important) sont menées çà et là dans la plaine et dénotent dans le paysage horizontal et ouvert.

Entre Brioux-sur-Boutonne et Villefagnan, cette plaine est toutefois animée par un bocage relictuel, qui témoigne de l'ampleur passée de la forêt. Il s'agit d'une ancienne écharpe bocagère, qui s'étire dans la plaine de Niort, formant un événement en soi et habillant l'horizon de la plaine d'un réseau de haies et de pâtures, qui contraste avec les grandes parcelles de céréaliculture.

Vallée de la Boutonne



Fond de vallée / Melle



Ouverture de la plaine de Niort